

CR Conseil municipal du 16 juillet 2009

Convocation du 8 juillet 2009

Absents :

Christophe Boulat

Véronique Giambagli donne procuration à Didier Fricker

Sylvie Moutarlier donne procuration à Marcelle Géhendez

Michel Pomodoro

1. Approbation du CR du conseil du 5 juin 2009

Mr Doucelance signale qu'il convient de corriger la commission de fleurissement. Mme Pacaud remplace Mr Jeannin.

2. Désignation d'un secrétaire de séance

Mme Pacaud réalisera le compte-rendu.

3. Tarifs du mini camp –centre de loisirs juillet 2009

Dans le cadre du centre de loisirs organisé par la commune en juillet, les Francas proposent un mini séjour à la Roche au Trésor de Pierrefontaine les Varans pour dix enfants.

Les tarifs pour les familles sont de :

- 92 € pour les non allocataires,
- 82 € pour les allocataires.

En plus de ces tarifs, il convient d'y ajouter les frais de transport qui s'élèvent à 19,74 € par enfant. 5 enfants de Chèvremont et 4 enfants de l'extérieur s'étant inscrits, il est proposé à la commune la prise en charge de ces frais de transport pour les enfants de Chèvremont (pour les enfants extérieurs, le transport est financé par les parents).

Tarifs adoptés à l'unanimité.

4. Tarifs des activités proposées par le Centre Culturel pour l'année 2009-2010

Le programme des activités qui seront proposées à partir de septembre 2009 ayant été élaboré, il convient de fixer le tarif de chaque activité.

- Eveil gymnique (4 à 6 ans), Aérobie (6 à 12 ans), Judo (6 à 12 ans), Poterie (6 à 12 ans), Arts Plastiques (6 à 12 ans), Percussions (6 à 12 ans), Chorale (8 à 12 ans) : 38 € par trimestre.
- Tir à l'arc (10 à 12 ans), Théâtre (8 à 15 ans) : 38 € par an
- Jeux en réseau (8 à 12 ans) et Retouche photos (ados et adultes) : 22 € par an
- Bibliothèque, discothèque : 6 € par an

Réductions non cumulables entre elles :

- Si 3 activités à 38 € par trimestre, le coût total sera de 100 €
- une réfaction de 12 % pour le 2^{ème} enfant
- une réfaction de 18 % pour le 3^{ème} enfant

Tarifs adoptés à l'unanimité.

5. Location de la Chougalante et de la salle du rez de jardin

Les tarifs de location de la Chougalante ont été fixés par délibération en date du 27 juin 2008. Lors de cette délibération, il avait été décidé que les Chèvremontois seraient prioritaires sur les extérieurs jusqu'à 3 mois avant la date retenue.

Cette disposition entraînant la défection de bon nombre de réservations de la part de personnes extérieures, il semble bon de supprimer cette clause.

La salle sera donc réservée à la première personne qui la demande.

La salle du rez de jardin étant quelques fois réservée par des associations (réunions), il convient d'en fixer le prix : 20 €

Adoption à l'unanimité.

6. Instruction des déclarations préalables pour clôtures et permis de démolir à l'avis de la DDEA

Il convient de demander officiellement que les déclarations préalables pour clôtures et les permis de démolir situés hors du périmètre d'un monument classé soient soumis à l'avis de la DDEA en vertu de l'article R 421.12 du Code de l'Urbanisme.

Adoption à l'unanimité.

7. Intérêts moratoires pour dépassement du délai global de paiement

Le comptable nous demande de mandater au profit de la société EGBTP la somme de 111,53€, correspondant à des intérêts moratoires pour non paiement dans les délais d'une facture du 28 février 2009. Cette facture aurait dû être réglée au plus tard le 11 avril 2009.

Le maître d'œuvre n'ayant visé cette facture que le 17 mai, le règlement a été effectué par mandat administratif le 3 juin 2009.

Le comptable rappelle que le maître d'œuvre doit s'engager sur le délai de transmission des factures et que le mandatement s'applique de droit en l'absence de justificatif de suspension de paiement.

La commune doit donc régler cette somme à l'entreprise EGBTP, charge à elle de la refacturer au maître d'œuvre à qui incombe le non respect des délais de paiement.

Par ailleurs, les crédits budgétaires n'étant pas prévus au BP 2009, il convient d'effectuer un transfert des crédits de l'article 022 vers l'article 6711.

Adoption à l'unanimité

8. Questions et informations diverses

- Passage de la Commission de Fleurissement le 22 juillet 2009 à 15 h à Chèvremont
- Réunion du secteur paroissial de la Sainte Trinité en mairie de Bessoncourt avec l'équipe pastorale le jeudi 20 avril. La commune demandera des précisions sur l'horaire.
- Collecte sélective du 1^{er} trimestre : 9 644 kg (verre), 13 673 kg (papier) et 432kg (papier).
- Réunion organisée par le SERTRID pour information sur les mâchefers le 23 juillet 2009 à 14 h 30 à la CAB.

- Le Comité Technique Paritaire s'est réuni le 23 juin 2009 et a donné un avis favorable à la modification des horaires des ATSEM (suppression du samedi matin).
- Demande de Mme Libet Nathalie pour installation d'un snack ambulante proposant de la restauration rapide le dimanche soir place des fêtes. Accepté à l'unanimité (sauf abstention Mme Marchal) au tarif de 16 € par jour de présence.
- Demande de la société « Les Poulettes Chèvremontoises » pour installation d'un étal de légumes les mercredis sur la place des fêtes : Accepté au même tarif que les autres marchands ambulants (camion pizza...) soit 16 € (sauf abstention de Mme Marchal, et refus Mr Doucelance qui pense que le tarif est trop élevé.
- La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 10 juillet. La société CLIMENT a remporté le marché de contournement de la nouvelle crèche pour un montant de 105 540,35 € HT.
- Un marché nocturne sur le thème de la choucroute sera organisé le 12 septembre 2009, de 16 h à 22 h.
- Mr Doucelance s'interroge sur la date butoir des subventions de la CAF pour la nouvelle crèche : 6 septembre 2009.
- Mr Doucelance demande des explications pour savoir comment sont calculées les subventions de la CAF pour la garderie.

Mr Lab lève la séance à 22 h 40.